

43 Avenue d'Italie 80090 AMIENS www.sommenumerique.fr Tél. 03 22 22 27 27 courrier@sommenumerique.fr

20201117_DL_08

OBJET : Détermination du taux de promotion d'avancement de grade – filière technique

Date de convocation :

20 octobre 2020

Date de séance :

17 novembre 2020

Date d'affichage : 4 décembre 2020

Membres en exercice: 46

Membres présents : 26

Membres votants: 38

Séance en présentiel et visioconférence

Règles de fonctionnement selon ordonnance du 1^{er} avril 2020 et article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020

ABSENTS: cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE D

Envoyé en préfecture le 04/12/2020 Reçu en préfecture le 04/12/2020 Affiché le

ID: 080-258004365-20201117-201117_DEL8-DE

L'an deux mille vingt, le dix-sept novellibre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents: BEAUFILS Christian, BEAUMONT Joël, BLOCKLET Patrick, BLONDELLE Jean-Marie, BODIOU Thierry, DE MONCLIN Arnaud, DECLE Paul-Éric, DEFRANCE Hervé, DELETRE Margaux, DELFOSSE Jean-Philippe, FRION Fabrice, GEST Alain, LEBRUN Christian, LECOMTE Frédéric, LEFEBVRE Julien, LEMAIRE Anna-Maria, MASSET Jacques, PARSIS Laurent, PAYEN Jean-Dominique, PENAUD Guy, POUPART Patricia, ROY Mathilde, SAINTYVES Bruno, THUEUX Jacky, TRABOUILLET Romuald.

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Pouvoirs: Jean GORRIEZ à Laurent PARSIS

Christophe VASSENT à Frédéric LECOMTE Philippe MAROTTE à Joël BEAUMONT Bénédicte THIEBAUT à Hervé DEFRANCE Marc FOUCAULT à Margaux DELETRE François DEBEUGNY à Philippe VARLET Laurent JACQUES à Bruno SAINTYVES Denis DEMARCY à Guy PENAUD

Jean-Luc WALIGORA à Jean-Philippe DELFOSSE

Olivier JARDE à Mathilde ROY

François DURIEUX à Julien LEFEBVRE

Mario DONA à Fabrice FRION

M. le Président rappelle à l'assemblée :

Qu'en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 récemment modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique paritaire, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promus / promouvables à compter de l'année 2021, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Monsieur le Président précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

- Vu l'avis du Comité technique du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Somme en date du 3 novembre 2020,
- Vu la délibération n°10 du Comité syndical du 14 octobre 2013 fixant les ratios d'avancement de grade pour la filière administrative,

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

Considérant la nécessité de fixer ces ratios également pour la filière techniq₁₁₀₋₀₈₀₋₂₅₈₀₀₄₃₆₅₋₂₀₂₀₁₉₁₇-201147-061-8-DE tableau des emplois permanents du syndicat mixte,

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade du syndicat mixte pourrait être fixé de la façon suivante pour la filière technique :

Catégorie	Grades d'avancement	Ratios
A	Ingénieur principal	
	Ingénieur hors classe	100%
	Ingénieur en chef hors classe	
	Ingénieur général	
В	Technicien principal de 2e classe	100%
	Technicien principal de 1 ^e classe	
С	Adjoint technique principal de 2e classe	
	Adjoint technique principal de 1 ^e classe	100%
	Agent de maîtrise principal	

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

De retenir le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus.